

LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ



Direction Terres du Val de Loire : un pari sur l'avenir

Le 1^{er} janvier prochain, notre communauté de communes fusionnera avec celles du Val des Mauves, du canton de Beaugency et de la Beauce Oratorienne. La nouvelle collectivité des Terres du Val de Loire regroupera ainsi 25 communes allant de la lisière de l'agglomération orléanaise aux confins du Loir-et-Cher. À première vue, ce territoire peut paraître distendu ; c'est la Loire et la proximité de l'agglomération orléanaise qui nous rassemblent tous.

Continuité des services

Les quatre collectivités qui s'unissent ont des antériorités diverses mais surtout des compétences variées. L'année 2017 verra se poursuivre les actions de chacun. Nos enfants seront toujours accueillis au centre de loisirs à Jouy le Potier, les services auprès de la petite enfance (RAM, halte-garderie itinérante) continueront, le portage des repas sera toujours assuré, notre saison culturelle se déroulera comme à l'accoutumée. En revanche, les services internes seront déjà restructurés, en particulier tout ce qui concerne la comptabilité et il est vraisemblable que le service d'accueil dans le local actuel de la CCVA, à la mairie de Cléry-Saint-André, sera réduit. Pour la suite, les 4 communautés de communes travailleront ensemble afin de donner plus d'efficacité à notre action.

Maintien des agents

La fusion garantit à nos agents le maintien de leur emploi et de leur rémunération. Notre Directrice Générale des Services, Nadine Madre, sera désormais responsable d'un grand service dans cette nouvelle structure. Dans un premier temps l'activité des agents ayant des postes spécifiques ne changera pas fondamentalement. Cependant, la restructuration des services administratifs amènera quelques modifications dans les tâches des agents concernés.

Les structures annexes

Le périmètre du syndicat d'ordures ménagères (SMIRTOM) étant proche de celui de la nouvelle communauté de communes, son intégration dans cette nouvelle structure est prévue dès sa création. Pour l'utilisateur rien ne changera, sa poubelle sera ramassée dans les mêmes conditions.

Nos trois offices de tourisme fusionneront aussi avec les mêmes points d'accueil du public. Une association nouvelle les gèrera en lien étroit avec la communauté de communes.

Le départ de Jouy-le-Potier

La commune de Jouy-le-Potier, selon sa volonté, rejoindra la communauté de communes des Portes de Sologne. Que deviendra le centre de loisirs situé sur son territoire ? Ceci n'est pas encore tranché. Cette très belle infrastructure a été conçue pour recevoir les enfants de nos communes. L'important est que cela se poursuive aussi longtemps que possible ; il ne faudrait pas que des décisions administratives bloquent un service si utile aux parents de jeunes enfants.

Vers un projet de territoire !

La création de cette nouvelle communauté de communes, avec ses 25 communes, ses 47 000 habitants doit être une réussite, c'est essentiel. Pour y parvenir, il est nécessaire de rassembler les énergies des élus qui pilotent les structures actuelles pour travailler ensemble, en continuité avec l'existant et conserver la proximité avec les habitants de nos territoires. Il faut savoir aussi profiter du poids de cette nouvelle collectivité pour développer un projet efficace en particulier dans le domaine économique et social. C'est ensemble que nous pourrons le faire, pour préparer l'avenir de notre nouveau grand territoire.
